



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de règlement n° U-220-44

Aux personnes intéressées par le projet du Règlement n° U-220-44 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, le projet du Règlement n° **U-220-44** modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser des constructions accessoires détachées dans un projet intégré.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 6 mars 2023, à 19 h 15**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon située au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il concerne l'ensemble du territoire de la Ville.
4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 24 février 2023.

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe

PUBLICATION : Le 24 février 2023 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville